

Rapporteur : **Madame Jacqueline GUICHET**

**OBJET : Maintien du poste de Chargé de mission : chef de projet chargé du programme de renouvellement urbain du quartier de la Plaine d'Ozon**

*Mesdames, Messieurs,*

*Par délibération n° 16 du 16 octobre 2004 modifiée par délibération n° 16 du 28 juin 2005 un poste de chef de projet a été créé pour conduire le programme de renouvellement urbain du quartier de la Plaine d'Ozon.*

*La mission fixée à 3 ans, a été confiée à un agent contractuel de catégorie A à temps complet en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3 – alinéa 3 modifié en alinéa 5.*

*Cette démarche bénéficie du soutien financier de l'A.N.R.U. et de la Caisse des Dépôts et Consignations.*

*Considérant que la convention signée avec l'A.N.R.U. en 2007 prévoit la fin de cette opération pour l'année 2012, il convient de maintenir ce poste de chef de projet avec les missions prévues dans la délibération du 16 octobre 2004 sus citée.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 - alinéa 5,

**VU** les délibérations n° 16 du 16 octobre 2004 et n° 16 du 28 juin 2005 portant création d'un poste de chef de projet chargé du programme de renouvellement urbain du quartier de la Plaine d'Ozon,

**VU** la délibération n° 17 du 16 octobre 2004 relative au financement pour le poste de chef de projet,

Le Conseil Municipal ayant délibéré, décide :

- de maintenir le poste de chef de projet,
  - de fixer la rémunération sur l'indice majoré 459 inclus dans l'espace indiciaire du grade d'Ingénieur,
  - d'attribuer le régime indemnitaire correspondant à ce grade soit :
    - . la prime de service et de rendement au taux moyen de 6%,
    - . l'indemnité spécifique de service au coefficient 25.
- d'autoriser le maire à signer le contrat d'engagement pour une durée de 3 ans.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**UNANIMITE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 11.02.08 n° 977

Publié en mairie

Le 6.02.08

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Paquita BANNIER-GAUTHIER